

fait—elles n'ont plus droit à aucune allocation. A mon avis, cette restriction, imposée par la loi, est démodée.

Monsieur l'Orateur, avant que vous preniez la parole, permettez-moi de vous dire que trois minutes me suffiront pour clore mes remarques au sujet de la motion, si l'on n'y voit pas d'inconvénient.

M. l'Orateur suppléant: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Schreyer: Les dispositions de la loi actuelle, qui portent sur la formation professionnelle des adultes, sont, à mon sens, démodées et devraient être révisées.

Je veux aussi signaler au ministre qu'une analyse de quelques-uns des cours de formation offerts et une étude sur place du fonctionnement et de l'administration de ces cours m'ont permis de constater que les frais administratifs sont excessivement élevés par rapport au coût global du programme. Le ministre serait bien avisé, me semble-t-il, d'aider les gens à apprendre un métier dans un milieu approprié, c'est-à-dire en cours d'emploi. Le ministère devrait favoriser une plus grande utilisation des fonds prévus pour la formation des travailleurs au titre des programmes de formation en cours d'emploi, à l'usine ou sur le chantier. La popularisation de ce genre de programmes de formation n'a pas connu beaucoup de succès ces deux ou trois dernières années.

Je signale également que je partage l'opinion du député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) qui a prétendu que la politique actuelle de la main-d'œuvre et de l'immigration ne semblait pas tenir suffisamment compte des disparités régionales qui existent au pays. Le ministère devrait être disposé à se montrer plus sensible aux particularités des régions afin d'atténuer les disparités régionales.

• (6.00 p.m.)

Je signale, par exemple, que notre politique en matière d'immigration est appliquée en vertu de règlements qui ne tiennent pas compte des disparités régionales dans la demande de main-d'œuvre. Souvent le ministère applique ces règlements strictement, même s'il s'agit d'une région particulière comme celle des Prairies où peut exister une forte demande de main-d'œuvre. Certains étrangers pourraient avoir demandé d'aller dans la région à court de main-d'œuvre, mais à en juger par l'attitude du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, personne pourrait jamais s'imaginer que la situation

[M. Schreyer.]

dans cette région est différente, par exemple, de celle qui existe dans les provinces centrales du Canada.

Puis-je dire en terminant que la motion du chef de l'opposition (M. Stanfield) signale, sauf erreur, que le gouvernement n'a pas su, ni développer les ressources en main-d'œuvre ni les retenir. Si le chef de l'opposition veut parler du prétendu exode des cervaux, je lui répondrai qu'il y a une explication à cela, et c'est que le gouvernement a prouvé ces dernières semaines qu'il n'avait pas de politique coordonnée en matière de recherche scientifique.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi tant de nos jeunes diplômés en sciences et en génie sont frustrés en demeurant dans notre pays, alors que les États-Unis offrent beaucoup plus de possibilités. Tant que le ministre n'aura pas convaincu ses collègues qu'il faut coordonner davantage notre politique en matière de recherche scientifique, beaucoup plus de nos jeunes gens émigreront et accepteront du travail ailleurs, puisque le Canada ne leur offre pas assez de débouchés.

Il n'est pas difficile d'appuyer le principe de la motion du chef de l'opposition ou, quant à cela, l'amendement proposé par mon honorable ami d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Comme mon honorable ami, je crois que si le chômage augmente, c'est à cause d'un taux de croissance économique insuffisant. Le gouvernement devrait se résoudre à parer au ralentissement des affaires dans les régions où l'entreprise privée ne peut soutenir le taux souhaitable de croissance.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer que Leurs Honneurs ont adopté le bill n° C-155, Loi prévoyant l'indemnisation des cultivateurs dont les produits agricoles sont contaminés par les pesticides, et prévoyant des recours contre les décisions relatives à l'indemnisation, avec un amendement que la Chambre est priée d'adopter;

Aussi, un message pour informer la Chambre que le Sénat a adopté le bill n° C-157, Loi ayant pour objet de réglementer les produits utilisés pour détruire les parasites et agir sur les fonctions organiques des plantes et des animaux, avec un amendement que la Chambre est priée d'adopter.

Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)